

CRITÈRES DE SELECTION



Il est important de réaliser une visite complète de l'établissement, sachant que la qualité d'accueil qui vous sera réservée peut déjà donner une bonne indication de l'attention portée par la direction et le personnel à votre égard. Mais, ce premier contact ne peut suffire ...

Pour connaître les questions à poser et les points à aborder ou à contrôler lors de cette visite, voici quelques critères significatifs, donnés à titre indicatif, qui pourront vous aider dans cette appréciation qu'il conviendra de personnaliser selon les desiderata de la personne âgée et son profil médical.

1- LES LOCAUX ET L'AMENAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Aspect général de l'établissement	• Etat des locaux (hygiène, vétusté,...) • Implantation géographique (à proximité de l'entourage, en milieu urbain ou à la campagne, accessibilité en transport en commun pour les visites de personnes non motorisées,...)
Aménagement extérieur	• Parc, jardin et/ou terrasse aménagés, entretenus et accessibles à l'ensemble des résidents même les plus dépendants (en fauteuil roulant ou ayant besoin d'un déambulateur) et aux familles. • Parc ou jardin clos (portail, digicode,...)
Aménagement intérieur - Lieux collectifs	• Lieux conviviaux et accueillants à disposition des résidents et des familles (hall d'entrée, salle à manger, salle d'animation, salle TV, salon privatif...) • Ascenseur en état de marche et adapté aux personnes handicapées • Rampe d'accès pour fauteuil roulant, mains courantes dans les couloirs, largeur des couloirs. • Sécurité incendie (affichage de la dernière visite de contrôle, formation du personnel, exercice...) • Présence éventuelle d'un secteur protégé (pour l'accueil de pathologies alzheimer ou troubles apparentés) • Entretien quotidien des parties collectives et individuelles • Présence d'une pièce rafraîchie ou climatisée
Aménagement intérieur - Lieux privés	• Chambre seule / Chambre double équipée de sanitaires privatifs Surface de la chambre et passage de porte adaptée à la mobilité et au matériel (déambulateur, fauteuil roulant, lit médicalisé) Appel malade accessible et en état de marche • Sanitaires équipés de barre d'appui et adaptés au handicap • Hygiène et état général des sanitaires, des tapisseries, des peintures, des sols. • Exposition de la chambre et proximité par rapport aux lieux de vie • Décoration et personnalisation de la chambre

2- UNE PRISE EN CHARGE ET DES SOINS ADAPTES A LA DEPENDANCE

- Nombre de personnel soignant et personnel de service / ratio
- Qualification / Formation / Compétence / Fonction (en particulier pour des pathologies plus lourdes nécessitant une prise en charge spécifique)
- Présence d'Infirmière(s) diplômé(e)s d'Etat, Médecin coordonnateur (personnel salarié)
- Intervention de professionnels extérieurs libéraux
- Surveillance assurée 24h/24, 7j/7 avec permanences et astreintes
- Surveillance nocturne (assurer un ou plusieurs passages de nuit) / nombre de personnel et qualification)
- Aide à la vie quotidienne de la personne âgée / soins de nursing
- Maintien de l'autonomie
- Présence d'une capacité technique de soins sur place
- Accompagnement du résident quelque soit l'évolution de ses dépendances (en particulier pour des pathologies neurologiques évolutives ou des troubles importants du comportement : Alzheimer)
- Rééducation et entretien assurés par un kinésithérapeute (salle de kiné)
- Prévention d'escarres, de malnutrition, de déshydratation avec mise en place de protocoles.
- Prise en charge de la douleur et accompagnement de la fin de vie
- Accompagnement psychologique et moral

3- PRESTATIONS DIVERSES / ACTIVITES

Les repas	● qualité / quantité / diversité / équilibre / respects des régimes ● cuisine sur place ou prestataire extérieur ● heures des repas / affichage des menus / possibilité pour les visiteurs de manger sur place / possibilité de remplacer un plat
Les animations	● variées et adaptées aux différents handicaps ● animateur salarié ● ateliers mémoires / ergothérapie / spectacles / sorties ● programme des animations du mois à l'affichage
Divers	● Projet de vie de la structure ● Coiffeur / Pédicure / Blanchisserie ● Horaires des visites

4- RESPECT DE LA PERSONNE

- Dévouement du personnel d'encadrement
- Relation avec les résidents et les familles
- Respect de l'intégrité physique et morale des résidents
- Respect du choix de la personne âgée
- Aide à son intégration
- Respect de la "Charte des droits et libertés de la personne accueillie"